AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-1-74 705648

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

BULLETIN N° 1 - JANVIER 1974 JANVIER 1974

A PROPOS DE JAUNISSEMENTS DANS LES VIGNES

De nombreuses décolorations de feuilles ont été constatées, sur vigne, au cours de l'année 1973. Des cas de "carences" ont été également signalés.

Nous n'examinerons, dans cette note, que les jaunissements caractéristiques de deux phénomènes différents :

- l'un, symptôme d'une manifestation physiologique bien connue appelée chlorose
- l'autre, symptôme, sous forme panachure, d'une virose, appelée dégénérescence infectieuse.

Ces deux aspects ne peuvent et ne doivent être confondus.

SYMPTOMES DE CES DEUX MALADIES :

A - Les feuilles des ceps atteints par la dégénérescence infectieuse, présentent des taches jaunâtres (jaune-vif, au cours de l'été), un aspect dissymétrique et sont déformées.

Les bois présentent des fourches bien typées et surtout des entrenoeuds courts ; parfois les noeuds sont opposés.

Les vignes fortement atteintes ont une production faible.

B - Les feuilles des ceps atteints de chlorose présentent des décolorations internervaires jaunâtres (jaune-clair) par suite du manque d'assimilation du fer. Habituellement les nervures restent vertes et se détachent nettement, bien que ce critère ne soit pas toujours évident.

En cas de fortes attaques les feuilles présentent un aspect de "cottis" brûlures suite au desséchement des décolorations.

Les ceps les plus attaqués dépérissent.

LA DEGENERESCENCE INFECTIEUSE

Rappelons que la dégénérescence infectieuse est trés répandue dans le vignoble bourguignon. Appelée communément court-noué, cette maladie est bien connue des praticiens.

L'attention a été attirée fréquemment sur le danger présenté par cette maladie.

L'obtention de porte-greffes sains et de greffons sains fait l'objet de travaux importants depuis vingt ans et ces efforts doivent être poursuivis.

L'Institut des vins de consommation courante (I.V.C.C.), en liaison avec l'Institut Technique de la vigne et du vin et l'I. N. A. O., sont chargés plus spécialement d'orienter les efforts en cette matière.

L'utilisation de greffons et de porte-greffes sélectionnés est recommandée. La désinfection des sols, opération nécessaire et complémentaire de l'utilisation de plants sains dans les vignobles de grands crus a un fondement scientifique et technique. Les essais de M. VUITTENEZ, du laboratoire de pathologie de COLMAR (I.N.R.A.) ont été effectués, en partie, en COTE-D'OR (1953-1958) et ont montré la voie à suivre. La propagation de la maladie dans le sol, par un agent vecteur, a fait l'objet de travaux importants tant français qu'étrangers, depuis de nombreuses années.

La désinfection des sols à l'aide de nématicides contre les agents vecteurs est une opération recommandée et pratiquée en vue d'assurer l'assainissement des sols contaminés. Cette opération est particulièrement conseillée, à la suite de l'arrachage d'une parcelle, si l'on doit replanter vigne sur vigne après un délai relativement bref (un an ou deux).

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

Les produits préconisés et utilisés sont les nématicides. Citons parmi ceux-ci : le dibromethane : kuhlmann DB 50, le dichloropropane - dichloropropène : shell DD, Dedisol, Anéma, Vilden DLR, Nemafène, Sepisol, le dichloropropane : Telone., et le dichloropropane-dibrométhane : Dorlone.

La dose d'emploi est variable selon les produits (600 à 1000 litres à l'hectare).

Ces produits, pour être efficaces, doivent être utilisés dans de bonnes conditions : préparation satisfaisante du sol, humidité suffisante sans excès, température du sol supérieure à 10-12° (parfois 15° pour certains produits).

Le produit est réparti dans le sol, à l'aide d'un appareil injecteur dont le fonctionnement doit être parfait pour obtenir une diffusion régulière du produit dans le volume de terre traitée En cas de mauvaise préparation des sols, ou lors de mauvaises conditions au moment de l'application (climat, matériel défectueux), il ne faut pas hésiter à repousser l'opération d'une année et à procéder à un nouveau défoncement avant la désinfection.

Les risques d'échec sont importants et entraînent de trop graves conséquences pour l'avenir de la plantation.

LA CHLOROSE CALCAIRE

La chlorose est provoquée par l'insolubilisation du fer induite par un excès de calcaire. Il s'agit d'un problème physiologique et agronomique fort complexe. Des recherches récentes ont montré tout l'intérêt à connaître outre le pouvoir chlorosant des sols, certes suffisant dans la majorité des cas (analyse du pourcentage en calcaire actif), la teneur du fer extractible, nécessaire dans les cas douteux.

Ces analyses sont du ressort des stations agronomiques (en COTE-D'OR : station d'Agronomie I.N.R.A., 7, rue Sully - 21 DIJON). Ailleurs, se renseigner auprès des laboratoires départementaux agronomiques et oenologiques.

Le choix du porte-greffe est fonction de la teneur en calcaire actif. Très souvent, le problème de la chlorose calcaire sur vigne est dû à une grave erreur quant au choix du porte-greffe utilisé.

La chlorose peut être combattue à l'aide de divers traitements :

1 - l'apport de sulfate de fer dans le sol ne peut être efficace que s'il est placé rapidement près des racines. On doit donc l'enfouir le plus profondément possible par les labours. La quantité à apporter est de 5 à 8 tonnes à l'hectare. Les résultats sont assez variables selon les sols, la méthode ne pouvant être préconisée systématiquement.

2 - Le traitement recommandé consiste en un badigeonnage des plaies de taille, à l'aide d'une solution de sulfate ferreux dans l'eau, après démontage et à la suite des premières gelées. Les quantités suivantes doivent être utilisées : sulfate de fer : 30 kgs - acide citrique : 2 à 5 kgs - eau : 100 litres.

Il convient de réduire la quantité de sulfate de fer dans les jeunes vignes (employer 20 kgs seulement).

Ce badigeonnage doit être effectué quelques jours après la taille de démontage par temps sec et froid (sans gel) à sève descendante. Eviter toute atteinte des bourgeons : le produit est corrosif, aussi ne faut-il traiter que les plaies de taille fraîches sans toucher les bourgeons à l'aide d'un vieil outillage.

3 - Ce traitement doit être complété par des pulvérisations (2 à 3) à quelques jours d'intervalle à l'aide de sulfate de fer (période de fin mai-début juin). La dose d'emploi est de 700 grammes par hectolitre d'eau. (Ajouter 50 gr d'acide citrique) ou bien à l'aide de chelates de fer (consulter les notices des fabricants).

Les produits à base de chelate de fer sont certes coûteux, mais se révèlent intéressants.

Ils peuvent être utilisés au débuttage, sous forme de granulés à enfouir dans le sol. D'autres spécialités peuvent être utilisées avec arrosage dans des cuvettes creusées au pied des souches. D'autres sont employées en pulvérisation.

Teneur et formulation étant fort variables selon les spécialités, il est recommandé de lire attentivement les notices des fabricants, la formulation entraînant le mode d'application adéquat

Sulfate de fer et les chelates ne doivent pas être mélangés par les praticiens aux produits de traitement.

L'attention est attirée sur la nécessité de faire un essai préalable avec les chelates sur 100 m2, avant de généraliser le traitement sur vignes fortement chlorosées ; les doses sont variables selon les types de sol et selon l'intensité de la chlorose.

Pour éviter le développement de la chlorose calcaire et celui de la dégénérescence infectieuse, des précautions doivent être prises. L'application des mesures signalées - surtout celles préconisées avant plantation - offre la meilleure garantie et devrait permettre de réduire l'importance de ces phénomènes à l'avenir.

M. TISSOT
L'Ingénieur des Travaux Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription "Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET.